



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la prochaine session régulière du conseil se tiendra le lundi **13 septembre 2010** à 19 h 30.

## TROISIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 3<sup>e</sup> paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 24 septembre 2010**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

**ATTENTION** : Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

## HERBE À POUX

Voici quelques informations sur l'herbe à poux qui engendre à chaque année des problèmes pour bien des gens.

En effet, le pollen de l'herbe à poux provoque chez les personnes allergiques le rhume des foins et, parfois, la sinusite chronique ou l'asthme. **Vous reconnaissez cette plante? Arrachez-la ou coupez-la au ras du sol.** Ce geste simple contribuera à améliorer la santé de plus d'un million de Québécois allergiques au pollen de l'herbe à poux



## Ce qu'il faut savoir sur l'herbe à poux

L'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une mauvaise herbe très répandue. Cette plante annuelle, qui ne vit qu'un an, est présente de mai à septembre et meurt à la fin de l'automne. Son apparence varie au fil de la saison, mais son feuillage dentelé est semblable à celui des carottes. La taille qu'elle atteint au cours de sa croissance dépend des conditions environnantes.

## Le pollen

- Vers la fin de juillet, les fleurs de l'herbe à poux produisent du pollen, responsable du rhume des foins (rhinite allergique) chez les personnes allergiques.
- Le pollen se propage dans l'air sous la forme d'une fine poussière microscopique. La plus grande quantité de pollen se dépose dans un rayon de 1 km du plant. La concentration de pollen dans l'air est plus importante tard en matinée et tôt en soirée, car le pollen est soulevé par l'air chaud du matin et tombe au sol avec l'air froid du soir. La pluie contribue aussi à faire tomber le pollen au sol.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : <http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca>

\* Source : Ministère de la santé et des services sociaux.

## **RÉCUPÉRATION DU FEUILLAGE DE CÈDRE**

Vous trouverez ci-dessous le nom et les coordonnées d'entrepreneurs disponibles pour la récupération du feuillage de cèdre :

- Récupération de feuillage de cèdre Daniel Couturier : 819-752-5952 (Victoriaville)
- M. Pierre Pellerin : 819-362-8624 (Plessisville)
- Distilla Cèdre : 819-397-5010 (St-Lucien)

## **DÉCHETS VOLUMINEUX**

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **6 OCTOBRE 2009**. Nous rappelons que :

**Sont permis** : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

**Sont interdits** : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

## **JOURNÉE NORMAND MAURICE**

La 5<sup>e</sup> édition de la *Journée Normand Maurice* aura lieu le samedi 16 octobre 2010. Lors de cette journée, des équipes parcourront le territoire de la municipalité pour cueillir les résidus domestiques dangereux (R.D.D.). Vous recevrez toutes les informations au cours des prochaines semaines.

## **SONDAGE**

Dans le but d'élaborer une Politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînées, une employée du CLD Bois-Francs passera dans les résidences au cours des prochaines semaines pour compléter avec vous un court sondage. Ce sondage nous permettra de connaître vos habitudes face aux services de la ville et nous permettra également de planifier des investissements visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nous vous remercions de votre collaboration.

## **TOURNÉE EXTÉRIEURE DES PROPRIÉTÉS**

Nous vous informons que la tournée des propriétés pour prendre des photos des cours avant et arrière se poursuit. Nous profitons de cette occasion pour inventorier les bacs à déchets, récupération et compost. Les visites se font entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Ces visites, autorisées par la *Loi sur les cités et villes*, permettront à la ville d'effectuer une mise à jour des dossiers. Nous vous remercions de votre collaboration.

## **REMERCIEMENTS AUX ÉTUDIANTS**

Nous remercions les étudiants qui ont œuvré pour la municipalité au cours de l'été.

À l'animation du terrain de jeux : Marianne Brière, Étienne Girardin, Alex Sandrine B. Laflèche, Marie-Andrée Lampron, et Kim Provencher;  
Piscine : Emy Lavoie et Corinne Turcotte, moniteurs-sauveteurs;  
Service d'infrastructures : Vincent Blais et Félix Fortier;  
Tennis : Marianne Brière;  
Stagiaires : Audrey Bélisle, Carole-Anne Ducharme, Olivier Meloche et William Vouligny.

Ces jeunes ont manifesté un enthousiasme et une assiduité exemplaire au travail. Leur travail a été apprécié tant de l'administration que de la population.

## **COURS DE NATATION**

Certains jeunes qui ont suivi un cours de natation au cours de l'été n'ont pas reçu leur carnet de progression. Vous pouvez venir les chercher au bureau municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

## **SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)**

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux et ce, à partir du 2 mars 2010.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com). Les heures d'ouverture sont :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi :	12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi :	12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche:	11 h 30 à 15 h 30.

Pour votre information, voici quelques services offerts par la SPAA :

- Plainte sur la maltraitance et négligence faite aux animaux.
- Mandataire désigné pour faire appliquer les règlements sur les animaux.
- Point de service de vente de licence réglementaire.
- Adoption d'animaux (tous vendus stérilisés). Vous pouvez les voir sur leur site internet.
- Service d'ambulance d'urgence et patrouilleur 24 h sur 24 h.
- Cueillette des animaux errants, blessés, morts;
- La location de cage-trappe moyennant un dépôt.

## **VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES**

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

## **CONGÉ FÉRIÉ**

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 6 septembre pour la Fête du travail.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE